

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

13^{ème} QUESTION

Petite Enfance – Gestion et exploitation de deux structures de crèches à Sierentz et Landser : conclusion d'un avenant n°1 au contrat de concession de service public

(DELIBERATION n°2022-230)

Le 30 juin 2021, SAINT-LOUIS Agglomération a conclu avec l'association Espace Enfance les Trois Cygnes, un contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de deux structures de crèches situées à Landser et Sierentz pour une durée de cinq (5) années à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026 inclus.

SAINT-LOUIS Agglomération s'est engagée en parallèle dans une démarche de Convention Territoire Globale (CTG, ex-Contrat Enfance Jeunesse), avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Dans le cadre de ce contrat CTG, les modalités de versements du bonus CTG sont modifiées : à partir de l'année 2022, ces bonus sont directement versés au Concessionnaire et non plus au Concédant. Ainsi, cette aide financière ne sera plus versée à Saint-Louis Agglomération, mais directement à l'Association Espace Enfance les Trois Cygnes. Le montant de référence de ce bonus est de 271 637,55€. Il convient donc de minorer d'autant la compensation financière versée par Saint-Louis Agglomération au Concessionnaire au titre du contrat de délégation.

A cet effet, il y a lieu de conclure un avenant n°1 au contrat ayant pour objet la modification du compte d'exploitation prévisionnel de la DSP pour la période 2022 à 2026. Cet avenant n°1 ne modifie pas l'équilibre financier global du contrat.

Le nouveau compte d'exploitation prévisionnel ainsi que le détail des calculs des versements par SLA, par la CAF et par année d'exécution du contrat de concession de service public (Tableau récapitulatif comptable) sont joints en annexe de la présente délibération.

La conclusion de cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de DSP réunie le mercredi 30 novembre 2022.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la conclusion par Saint-Louis Agglomération d'un avenant n°1, tel qu'annexé à la présent délibération, au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de deux structures de crèches situées à Landser et Sierentz pour les années 2021 à 2026 conclu avec l'association Espace Enfance les Trois Cygnes ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

